



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

PROGRAMME PERMIS AM – cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur

L'arrêté du 27 février 2024 : modification de l'[arrêté du 8 novembre 2012](#) fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er mars 2024.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

1°/ OBJECTIF :

Le présent arrêté supprime l'équivalence de l'option cyclomoteur vers l'option quadricycle. Il crée une équivalence entre la formation pratique de l'option quadricycle et l'attestation de fin de formation initiale délivrée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite véhicule B et **liste des cas de refus de délivrance de l'attestation de suivi de formation.**

Les mineurs devront impérativement être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal afin de les impliquer.

L'équipement de base est obligatoire pour pouvoir passer la formation pratique. Tout élève devra alors être équipé :

- D'un **casque de type homologué**
- De **gants homologués** à la pratique de la moto
- D'un blouson ou d'une veste manches longues
- D'un pantalon ou d'une combinaison
- De bottes ou de chaussures montantes

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

I/ CONDITIONS D'ACCES

Public visé :

à partir de 14 ans, SANS CODE, présence du représentant légal **OBLIGATOIRE pour la partie théorique.**

Délai d'accès-inscription : 30 JOURS.

documents inscriptions à apporter à l'auto ecole :

- @ photo (ANTS doit être signé par le bénéficiaire (respect des consignes pour la photo),
- Pièce(s) identité(s) française recto-verso,
- Représentant légal : pièce identité r-v ou titre de séjour (date de validité + copie de la carte vitale)
- Justificatif domicile moins 3 mois, si hébergeur : pièce identité et attestation hébergement réglementée ANTS disponible sur internet.
- si mineur : pièce identité du représentant légal et attestation hébergement.

Accessibilité personne en situation de handicap : pouvant recevoir du public en situation de handicap pour les renseignements.



La Visite médicale : pour les personnes en situation de handicap
cerfa 14880-02 complété par le médecin agréé préfecture (liste disponible sur :
@ liste médecins agréés **Préfecture suivant votre département domicile.**

L'établissement n'a pas de véhicule spécifique aménagé.

Le responsable pédagogique peut vous diriger vers une structure AFIPH-Vienne.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

Capacité d'accueil EN FORMATION :

Collectif : 3 personnes en formation par formateur.

II/ PROGRAMME

-Accueil Et Présentation

- **EVALUATION INITIALE** : document sur site à l'inscription : **aesrmoto.fr à compléter**

CONTENU :

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- formation pratique hors circulation ;
- formation pratique en circulation ;
- d'une phase de sensibilisation aux risques dans les conditions définies par le présent arrêté.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation : durée totale : 2 heures

Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes).

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

1. Les équipements — Leurs rôles

- Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ.
- Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La présignalisation en cas de panne.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)
- Le réglage du/des rétroviseur(s).
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 2 et Séquence 4 : formation pratique en circulation

(durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

— dégager l'intersection.

Séquence 3 :

Code de la route (30 minutes).

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques en présence de l'un des parents de l'élève s'il est mineur ou de son représentant légal

(durée : 1 heure + Code de la route (30 minutes)).

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves :

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Horaires formation : amplitude : 13h-19h du Lundi au Vendredi

Durée : La formation dure au minimum 8 heures sur 2 jours minimum, avec 4 heures maximum par jour
avec parent ou responsable légal pour les élèves mineurs pour le RV théorique spécifique.

Encadrement :

- La partie pratique, option cyclomoteur, est effectuée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- Responsable pédagogique.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

20 rue du collège
38200 VIENNE

agrément : E1403800190

Moyens pédagogiques :

- kit AM remis à l'élève pour préparation à la formation : contenant livre avec les séquences
- Salle équipée avec vidéoprojecteur, lecteur DVD, tableau blanc, chaises
- Outils de liaison en circulation (stagiaire – enseignant)
- Véhicule suivant la réglementation
- Balises + piquets
- Véhicule suiveur auto école.

- **Matériels obligatoires fournis par l'élève : gants homologués adaptés à la taille conducteur, casque homologué adapté à la taille (norme européenne neuf).**
- **Livret de suivi : à A RAPPORTER par l'apprenant et à compléter par l'apprenant et le formateur.**

Lieu de formation : Piste : CHEMIN CHATILLON ZI VERENAY 69420 AMPUIS.

durée : 20 mn de l'agence : 20 rue du collège 38200 VIENNE

15 mn de l'agence : 104 impasse du rond point 69560 ST ROMAIN EN GAL

III/ SUIVI :

- **Initiale** : Avant l'entrée en formation document mis en ligne sur le site www.aesrmoto.fr
- **En cours de formation** : support livret : séquences 1 – 2 – 3 – 4 – 5 complétées par l'apprenant et Le formateur
Plus 2 Bilans en fin de compétences.



AUTO ECOLE DE SAINT ROM

adresse :

**104 impasse du rond point
69560 ST ROMAIN EN GAL**

Agr : E1806900200

Tél : 04.37.04.44.98

DA 82691190169

SIREN : 510250731

APE : 8553Z

TVA : FR55510250731

contact@aesr.fr

www.aesr.fr

Réservation moto : aesrmoto.fr

adresse :

**20 rue du collège
38200 VIENNE**

agrément : E1403800190

IV/ EVALUATION FINALE :

- **En fin formation** : Acquis ou Non Acquis inscrit sur la 1^{er} page du livret suivi avec la date.
- **Attestation de formation** : à l'évaluation acquise, l'attestation sera alors délivrée par l'auto-école permettant la fabrication du permis de conduire (NEPH obtenu sans nombre de point attribué, numéro unique à conserver qui permettra l'inscription à d'autres permis)

V/ RECLAMATION ET OU SATISFICATION :

Formulaire de satisfaction avec réponse attendue sous 10 jours par l'organisme en cas de non conformité.

Un suivi de traitement de satisfaction et ou réclamation est effectué par l'organisme afin d'améliorer la qualité de nos formations.

AVIS : avis google à déposer sur www.aesr

codes rousseau

<https://aesrmoto.fr/contact/> et témoignage.

VI/ VEILLE :

Les prochaines formations accessibles :

- Permis A1 : avoir 16 ans et moins de 18 ans - avec code spécifique moto à passer.
- L5E (125cm³). Elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.
- Permis A2 : avoir 18 ans - avec code spécifique moto à passer.
- Passerelle A2 – avoir 2 ans permis A2